



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

TARIF-AVIS 174

16.4.2010

IMPOTS ET RECOUVREMENT

Administration des Douanes et accises

MESURES ANTIDUMPING

Selon la communication 2010/C 61/04 parue au Journal officiel UE n° C 61 du 12.3.2010, le droit antidumping définitif sur les fibres synthétiques discontinues de polyesters non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (code marchandise 5503 2000 00) originaires de l'Arabie saoudite expire à partir du 18 mars 2010.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.
Le Directeur,

B. LEROY